

Le député de Port Moody—Coquitlam s'est excusé et a ajouté—ce qui ne surprendra personne—qu'il tenait en haute estime les députés et l'institution de la Chambre des communes. Le député de Kamloops a bien sûr pris une décision pénible, je le répète, avec dignité et franchise.

Je suis conscient du fait que cette question devrait être réglée le plus tôt possible. Il est demandé dans la motion que le député soit tenu de se présenter à la barre. Il y a clairement des présomptions suffisantes dans cette affaire, mais je demanderais aux députés de patienter un peu car je dois examiner de quelle manière nous avons agi dans le passé en pareil cas. Je vais essayer de clarifier les choses et de revenir le plus rapidement possible à la Chambre.

Entre temps, nous allons passer aux affaires courantes ordinaires.

Le député de Kamloops a la parole pour invoquer le Règlement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. S'il s'est posé un problème hier soir, c'est à mon sens en partie parce qu'on n'a pas respecté la tradition en ce qui concerne l'heure des initiatives parlementaires.

Monsieur le Président, plus que tout autre chose, je sollicite simplement votre avis. Comme j'étais malheureusement absent de la Chambre pour cause de maladie au moment de l'incident, lorsque les whips se sont mêlés de l'heure des initiatives parlementaires et ainsi de suite, la meilleure chose serait peut-être que je demande à mon collègue, le député de Winnipeg Transcona, qui a suivi les délibérations plus attentivement que moi, de présenter ici quelques observations sur un incident au sujet duquel nous avons besoin, je crois, des lumières de la présidence.

M. le Président: Je comprends parfaitement que le député veuille soulever ce point, mais je ne suis pas du tout sûr que ce soit le bon moment. À tout prendre, je ne crois pas que la Chambre soit disposée à s'engager dans un débat là-dessus.

Les députés n'ignorent pas que, pour qu'un vote ait lieu, il faut que les deux whips soient présents et qu'il arrive parfois que ceux-ci se présentent à la Chambre avant que la sonnerie ne se fasse entendre. Je crois comprendre que c'est ce qui dérange le député. Toute-

fois, je demanderais aux députés de laisser cela pour le moment et peut-être que, après quelque réflexion, nous pourrions y revenir.

Il conviendrait, je crois, que nous passions aux affaires courantes.

La parole est au député de Winnipeg Transcona.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je comprends que vous désiriez y réfléchir et je ne cherche pas à vous en dissuader. Si vous jugez que nous ne devrions pas traiter de cette autre question, qui n'a rien à voir avec celle dont on vous a déjà saisi, ou que nous devrions en traiter à un autre moment, c'est parfait, monsieur le Président, mais je voudrais savoir quand vous proposez que nous le fassions. On est fondé, je crois, à invoquer le Règlement au sujet du rôle des whips en rapport avec la mise aux voix des initiatives parlementaires. Je crois que c'est une affaire légitime qui n'a rien à voir avec la question dont vous êtes maintenant saisi.

• (1050)

M. le Président: Je le répète, je sais que cette affaire préoccupe certains députés. Toutefois, en ce qui concerne l'incident qui s'est produit hier soir et ce qui est arrivé aujourd'hui, madame le vice-président a rendu un jugement clair là-dessus hier soir. Cela avait peut-être quelque chose à voir avec ce qui préoccupe les députés, mais c'est une affaire réglée.

Si les députés veulent que l'on modifie le Règlement ou la pratique, il y aurait peut-être une meilleure façon d'en discuter. Bien sûr, je serai toujours disposé à entendre les députés à ce sujet.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je n'en suis pas certain, mais selon moi, une partie du problème auquel nous faisons face à la Chambre à ce stade-ci réside dans le fait que le député de Port Moody—Coquitlam est un des principaux acteurs du débat dans lequel nous sommes sur le point de nous lancer après les affaires courantes. Ainsi, à l'instar de son parti, j'en suis persuadé, il se demande quel rôle il peut jouer en l'occurrence.

Comme solution possible, je propose à la présidence de passer aux affaires courantes, puis, juste avant d'appeler l'ordre du jour, de suspendre la séance jusqu'à son appel afin de lui permettre de délibérer, ce qui empêcherait qui